CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE
du Pont Gabriel

Conformément aux articles R.242-48 à R.242-61 du Code rural et de la pêche maritime, au Code de la santé publique et au Code de déontologie vétérinaire.

PROPRIÉTÉ DE LA CLINIQUE DU PONT GABRIEL - FOVÉA

Les présentes conditions sont consultables en format papier à l'accueil et sur notre site internet.
Tout acte vétérinaire effectué dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnements.

1- Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie», conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires https://www.veterinaire.fr.

Clinique Vétérinaire du Pont Gabriel
67 avenue du Président Wilson
41000 Blois
02.54.74.33.55 - clinvetgabriel@ligerys.fr

SAS Vétérinaire Ligerys - Groupe Fovéa
SIRET 83430522900058 - FR61834305229

2- Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00, le samedi de 8h30 à 16h30.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous tous les jours.

3- Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire

- Dr Hamon Marie-Laure, associée, diplômée de la Faculté de médecine vétérinaire de Liège.
- Dr Taupin Jean-Philippe, associé, diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, CES d'ophtalmologie, CES d'hématologie et de biochimie.
- Dr Dumolein Lisa, salariée, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Gand.
- Dr Marchant Brune, salariée, diplômée de l'Ecole vétérinaire de Valence.
- Dr Lotfi Riselane, collaboratrice libérale, diplômée de la Faculté de médecine vétérinaire de Liège.

Personnel non vétérinaire

- Mme Fleurance Elodie, ASV niveau 5
- Mme Verrier Véronique, ASV niveau 4
- Mme Brier Maureen, ASV niveau 3
- Mme Fournier Marion ASV niveau 3
- Mme Debetz Valérie, ASV niveau 5

4- Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultation de médecine générale
- Consultation Niromathé
- Séance de laser
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations et chirurgies spécialisées d'ophtalmologie par le Dr Taupin
- Analyses sanguines : effectuées par nos soins avec le matériel suivant :
  - Scil élément HT5, i+, DC et eurolyser
  - SNAP IDEXX SPEED READER (Virbac)
  - COAGPOC (Kitvia) Glucomètre portable

- Anesthésie générale : selon les protocoles suivants, en fonction de l'âge de l'animal et de la nature de la chirurgie :
  - Tranquillisation légère : butorphanol +/- valium ou midazolam
  - Tranquillisation poussée : butorphanol + medetomidine +/- valium ou midazolam
  - Anesthésie flash : Propofol ou Alfaxolone + valium ou midazolam
  - Anesthésie fixe 1 : butorphanol ou buprénorphine, medetomidine, kétamine
  - Anesthésie fixe 2 : kétamine midazolam
  - Anesthésie gazeuse : en relais après induction, isoflurane
  - Surveillance de l'anesthésie : capnographe, oxymètre, ECG
- Imagerie médicale :
  - Réalisation de radiographies numériques (une copie peut être envoyée par mail au client sur simple demande)
  - Réalisation d'échographies abdominales et cardiaques (Doppler et Doppler couleur) (un compte rendu est délivré au client sur demande).
- Délivrance de médicaments (conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur).
- Ventes de produits d'hygiène et jouets et d'aliments physiologiques et diététiques.

5- Surveillance des animaux hospitalisés

Un des vétérinaires de la clinique est responsable des animaux hospitalisés à tour de rôle, il effectue ses visites en fonction de l'état des animaux et de la fréquence de leurs soins. Le vétérinaire ne dort pas sur place.

6- Permanence et continuité des soins

Notre structure assure la continuité des soins des animaux hospitalisés. La continuité de gestions des urgences est assurée sur appel téléphonique, par un système de garde. Ce système de garde regroupe les vétérinaires de Blois, de Mer, d'Onzain et de Vendôme.

7- Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes : chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes, cochons, oiseaux, tortues, poules.
Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rentes.

8- Risques thérapeutique, anesthésique, lié à la contention et consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cas de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9- Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10- Décés de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la société **ANIMA CARE** (qui est une marque de FUNECAP SCA Crématorium animalier de Lécousse – Rue Pierre Harel - ZA de la Meslais Lécousse, France • 0299989796 • lecousse@anima-care.fr SAS au capital de 1530485 € - 17 rue de l'Arrivée, 75015 Paris – RCS Paris 887943686) l'incinération collective ou individuelle du corps.
Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.
Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11- Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12- Admission des animaux errants

La gestion des animaux errants est de la responsabilité de la commune ou de la communauté d'agglomération sur laquelle a été trouvé l'animal et non du ressort de la clinique.

13- Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente. Par simple demande, un devis peut être réalisé par le vétérinaire. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client.

14- Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. Un acompte pourra être demandé lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'un aliment non entamé et acheté depuis moins d'un mois. Les médicaments même non entamés ne peuvent être repris.
Un paiement en 3 ou 4 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier sous réserve d'acceptation par ce dernier. Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 2% par mois de retard seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiqué sur la facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15- Litiges - RCP

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au :

- CROV Région Centre 23 avenue de la libération, 45000 Orléans – Tél : 02.38.86.11.26

La Responsabilité Civile Professionnelle de la clinique est assurée par :

- ABEILLE ASSURANCES 140 Impasse des Prêles - BP 31577Agroparc 84916 AVIGNON CEDEX 9

16- Loi “Informatique et libertés”, secret professionnel

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la clinique vétérinaire. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi, ou en cas de la mise en danger de l'animal ou du propriétaire.

Mise à jour le 10/10/2026